

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT

AIN

Nombre de conseillers

- En exercice : 19
- Présents : 19
- Votants : 19
- Absents : 00
- Exclus : 00

**Objet : Acquisition
des parcelles
cadastrées B 789, B
812 et B 791**

N° : 2026-34

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **BOURG-SAINT-CHRISTOPHE**

Séance du vingt-huit mai deux mil vingt-six

Date de convocation : 22 mai 2026

Date d'affichage : 22 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois de mai à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit de la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard PERRET, Maire.

Etaient présents : Bernard PERRET, Mathieu ARIAS, Eric CHANAVAT, Séverine CHAUSSENDE, Daniel CHEVALLIER, Françoise DA SILVA, Moïse DA SILVA, Marjorie DE BARROS, André FAVRE, Mickaël GUERIN, Estelle JANIN, Marc JANODY, Jacques MARCY, Patrick MOUSSERIN, Barbara PERNIN, Camille PESTEL, Séverine PIOT, Laëtitia SAPET, Raphaëlle TEULET.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Néant

Absent excusé : Néant

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Eric CHANAVAT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les parcelles cadastrées section B n° 789 (320 m² en zone Np), B n° 791 (655 m² en zone Np) lieu-dit La Turlutière et B n° 812 (352 m² en zone Np) lieu-dit Sous le Château appartenant aux consorts GUIGNARD GERMAIN sont en vente au prix de 0.15 euros le m². Les parcelles B 789 et B 791 sont mitoyennes avec le calvaire et la B 812 est à proximité des logements communaux situés 647 Grande Rue.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'acquérir auprès des Consorts GUIGNARD GERMAIN les parcelles cadastrées section B n° 789 (320 m² en zone Np), B n° 791 (655 m² en zone Np) lieu-dit La Turlutière et B n° 812 (352 m² en zone Np) lieu-dit Sous le Château au prix de 0.15 euros le m². Les frais d'acte seront pris en charge par la commune,
- DEMANDE à Maître NAUDIN Guillaume, notaire, 50 rue de Genève 01800 MEXIMIEUX d'authentifier cette acquisition par un acte notarié,
- DIT que les crédits seront ouverts au compte 2111 du budget primitif,
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de régulariser les actes notariés

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,
Bernard PERRET



Accusé de réception en préfecture
001-210100541-20260528-delib202634-DE
Date de télétransmission : 02/06/2026
Date de réception préfecture : 02/06/2026

et publication sur le site le 06/06/2026